

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 2022/02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Date de la convocation :
7 avril 2021

Le **mardi 12 avril 2022 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova** compte tenu de l'installation d'un bureau de vote en Salle du Conseil Municipal de la mairie du village, *d'une part* ; de la nécessité de maintenir une distanciation en période de crise sanitaire, *d'autre part*.

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, M. MERY, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme AVOLIO, Mme CASALONGA-MARI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, M. PERALDI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

Nombre de membres
présents : **16**

ETAIENT REPRESENTES :

Nombre de votants : **21**

Mme CASASOPRANA (donne procuration à Mme ROMANI), M. DEFENDINI (donne procuration à M. MERY), Mme FERRANDO (donne procuration à M. GONZALEZ), M. GUITERA (donne procuration à M. FERRANDI), Mme VALENTI (donne procuration à M. BONARDI)

Quorum : **12**

ETAIT ABSENT : M. MEZZACQUI

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

Au vu du document présenté, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021.

DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN,
Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,**

Le Conseil Municipal

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Budget Primitif de l'exercice 2021 et l'ensemble des Délibérations Modificatives qui s'y rattachent,

CONSIDERANT, le compte de gestion établi de l'exercice 2021 établi par le Receveur Municipal et précédemment approuvé,

CONSIDERANT, que Monsieur PELLEGRIN, Adjoint au Maire, a été désigné afin de présider la séance lors du vote du compte administratif,

CONSIDERANT, que Monsieur le Maire a quitté la salle,

Après, réunion du Bureau des Adjoints, le 5 avril 2021,

CONSTATE

les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, précédemment approuvé.

RECONNAIT

la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE

les résultats tels que présentés dans le document.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20220412-2022_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2022

Affichage : 13/04/2022